

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230605-2023053-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-053

Séance du 05 JUIN 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/05/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Location maison Favre – Bail précaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 10 juillet 2020 relative à la location de la maison Favre

Dans le cadre du périmètre d'étude la commune a acheté (via l'EPF de l'Ain) la maison de Madame Favre. La signature de l'acte s'est déroulée le 30 juin 2020. La mise à disposition à la commune a donc commencé à cette date.

Adresse : 194 rue de la mairie 01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

Parcelle de terrain surface 1 717 m²

Surface habitable : 156 m²

Garage et cave : 53 m²

Compte tenu des frais de portage Il peut être opportun de louer ce bien mais en mettant en place un bail précaire pour pouvoir récupérer ce bien facilement lors de l'aménagement du Périmètre d'études.

Un premier bail précaire avait été mise en place mais les locataires sont partis en mai

La commission d'attribution des logements communaux réunie le 17 avril 2023 a retenu la candidature de Monsieur Ludovic Poulénard pour la location de la maison Favre sise 194 rue de la mairie Conclusion d'un bail précaire pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} décembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte le principe de la conclusion d'un **bail précaire** avec Monsieur Ludovic Poulénard
- Dit que le montant de la location est fixé à **860 € par mois hors charges**

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230605-2023053-DE

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et l'autorise à prendre tous avenants éventuels pour ce bail
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Prêtre de l'Am
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Trésorier de la commune

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Marie-Claude HENRY